

Le 9 novembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le neuvième jour de novembre deux mille neuf à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
- M. Pierre-Alain Manseau, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009
- 5.0 Courrier et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Législation :
 - 7.1 Rapport du maire
 - 7.2 Formation des élus municipaux
 - 7.3 Répartition des tâches des membres du conseil
 - 7.4 Signature à la Caisse de l'Érable et maires suppléants
 - 7.5 Reconnaissance aux conseillers sortants
 - 7.6 Résolution d'appui au projet de parc éolien de la MRC de l'Érable
- 8.0 Gestion financière :
 - 8.1 Dépôt du rapport semestriel
 - 8.2 Renouvellement des assurances municipales
 - 8.3 Demande de parrainage d'Impact Emploi
 - 8.4 Délégation du contrat d'assurance collective
 - 8.5 Circulaire pour vœux de Noël
 - 8.6 Projets Pacte rural 2007-2014
 - 8.7 Autoriser une augmentation des coûts pour l'analyse de sol sur le terrain sis sur l'Ancienne Route de l'Église
- 9.0 Hygiène du milieu :
 - 9.1 Calendrier de Gaudreau Environnement pour les collectes de 2010
- 10.0 Sécurité civile :
 - 10.1 Renouvellement du contrat de service d'appel d'urgence 9-1-1 avec Bell Canada
- 11.0 Transport :
 - 11.1 Accepter d'annexer la Ville de Princeville aux 9 autres municipalités au Transport la Cadence
 - 11.2 Accepter la proposition budgétaire de 2010 du Transport la Cadence
 - 11.3 Achat de panneaux de signalisation concernant le règlement de stationnement
- 12.0 Urbanisme :
 - 12.1 Premier projet du Règlement no 271-2009 modifiant le règlement no 140-89 afin de créer une nouvelle zone et d'y inclure des usages
 - 12.2 Premier projet du Règlement no 272-2009 modifiant le règlement no 140-89 afin d'ajouter un nouvel usage à la zone Ab
 - 12.3 Fixer la date des consultations publiques
 - 12.4 Résolution concernant le projet de connaissance des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Bécancour et de la MRC de Bécancour
- 13.0 Loisirs et culture :
 - 13.1 Entretien de la patinoire
 - 13.2 Ouverture du chalet des loisirs
 - 13.3 Remboursement de la taxe de non résidant
- 14.0 Diverses factures
 - 14.1 Facture de Monty Coulombe
- 15.0 Comptes à payer
- 16.0 Varia
 - 16.1 _____
- 17.0 Questions de l'assemblée
- 18.0 Levée de la séance

Le 9 novembre 2009

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

La directrice générale mentionne que tous les membres du conseil municipal ont été assermentés et peuvent siéger en séance ordinaire.

Monsieur le maire félicite toutes les personnes qui ont été élus, ainsi que tous les candidats lors des élections municipales.

R-09-11-176
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au varia :

- 16.1 Cellulaire
- 16.2 Entente prise d'eau sèche
- 16.3 Facture de BuroPro
- 16.4 Internet haute vitesse

tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

20H10 : Absence du conseiller Monsieur Pierre-Alain Manseau

R-09-11-177
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-09-11-178
Procès-verbal de la
séance du 1^{er} octobre

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

COURRIER ET SUIVI:

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu

Les membres du conseil, incluant le maire, et l'inspecteur municipal font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

20H20 : Retour de Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau

R-09-11-179
Rapport du maire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du maire pour l'année 2009 tel que présenté et de retourner une copie à chacune des adresses civiques sur le territoire de la municipalité, et ce, aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE

R-09-11-180
Formation pour les élus

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales de novembre 2009, plusieurs nouveaux membres ont été élus;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des cours de formation pour les nouveaux élus;

CONSIDÉRANT QUE ces dits cours de formation s'avèrent un outil indispensable pour les nouveaux membres;

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Messieurs les conseillers Jean-François Carrier, Yannick Lemire, Pierre-Alain Manseau et Madame la conseillère Sophie Samson d'assister à ces cours de formation;

QUE la municipalité fasse une demande à la MRC afin de pouvoir, peut-être, permettre à ce qu'une formation soit offerte sur le territoire de la MRC de l'Érable, si le nombre d'inscription est suffisant;

QUE la municipalité paie les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Le 9 novembre 2009

Pour la période du 9 novembre 2009 au 31 décembre 2010, voici les dossiers auxquels, chacun des membres sera affecté :

Monsieur Donald Laliberté :

- Loisirs, Conseil d'Établissement de Vivalo et Internet haute vitesse en milieu rural

Monsieur Jean-François Carrier :

- Voirie et Nouveaux arrivants

Monsieur Yannick Lemire :

- Aménagement des bâtiments, Voirie, Culture et bibliothèque, Lourdinois.com, Page web de la municipalité et CPE/bureau municipal

Madame Sophie Samson :

- Sécurité civile et Loisirs

Monsieur Pierre-Alain Manseau :

- Urbanisme/Comité de développement, Embellissement et Internet haute vitesse en milieu rural

Monsieur Yves Payette :

- Aménagement des bâtiments, Comité 12-18/Corporation 12-18, Nouveaux arrivants, CA du HLM et Journée Normand Maurice

Monsieur Jocelyn Bédard :

- Tous ces dossiers et Hygiène du milieu

R-09-11-181
Autorisation de
signataires et
maires suppléants

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre dernier, des élections municipales ont eu lieu et que de nouveaux membres du conseil municipal ont été élus pour les quatre (4) prochaines années;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Jocelyn Bédard, maire, et Madame Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, de signer tous les documents, incluant les chèques, pour et au nom de la municipalité dans l'exercice de leurs fonctions et;

QU'en cas d'incapacité du maire, le maire suppléant sera autorisé à signer tous les documents, incluant les chèques, pour et au nom de la municipalité;

QUE le maire suppléant soit nommé pour une période de quatre (4) mois pour les quatre (4) prochaines années, à savoir;

- Pour les mois de novembre, décembre 2009, janvier et février 2010, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 1;
- Pour les mois de mars, avril, mai et juin 2010, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 2;
- Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2010, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 3;
- Pour les mois de novembre, décembre 2010, janvier et février 2011, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 4;
- Pour les mois de mars, avril, mai et juin 2011, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 5;
- Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2011, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 6;
- Pour les mois de novembre, décembre 2011, janvier et février 2012, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 1;
- Pour les mois de mars, avril, mai et juin 2012, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 2;
- Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2012, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 3;
- Pour les mois de novembre, décembre 2012, janvier et février 2013, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 4;
- Pour les mois de mars, avril, mai et juin 2013, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 5;
- Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2013, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 6;

ADOPTÉE

Les membres du conseil municipal acceptent, d'un commun accord, la procédure, pour la reconnaissance aux membres sortants, telle que stipulé à la résolution numéro : R-05-12-244

R-09-11-182
Implantation du parc
éolien de l'Érable

CONSIDÉRANT QUE la communauté lourdinoise est solidaire de l'activité générée sur l'ensemble du territoire de l'Érable;

CONSIDÉRANT l'impact majeur de l'implantation du parc éolien de l'Érable dans notre région immédiate;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place et l'exploitation d'un tel projet doivent se faire dans le respect des politiques et orientations gouvernementales en matière de développement durable;

Le 9 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité des élus face à un tel projet est de s'assurer de son acceptabilité économique, sociale et environnementale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la communauté lourdinoise, par la voix de son conseil municipal, appui :

- toute initiative et action concrète qui aura comme résultats de maximiser les retombées économiques permanentes au niveau local et régional autant lors de la construction qu'en phase d'exploitation du projet;
- toute initiative qui aura comme résultats de préciser le cadre des redevances qui découleront de l'exploitation de ce projet;
- toute initiative concertée qui aura comme résultat de minimiser l'empreinte environnementale, y compris sur le paysage, de ce projet;
- toute initiative ou réglementation qui assurera le droit des propriétaires directement touchés de jouir pleinement de leurs propriétés et le maintien de la pleine valeur de celles-ci.

ADOPTÉE

La directrice-générale/secrétaire-trésorière dépose le rapport semestriel à tous les membres du conseil municipal.

R-09-11-183
Renouvellement des assurances avec modification

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement des assurances municipales avec la Promutuel Appalaches St-François au montant de quatre mille neuf cent quatre-vingts dollars (4 980\$), taxes en sus, pour la période du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2010, incluant une augmentation d'assurance à la salle municipale, passant de 288 000\$ à 500 000\$.

ADOPTÉE

R-09-11-184
Parrainage financier Place aux jeunes

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte le parrainage financier pour le projet place aux jeunes 2009-2010 sous forme de rallye;

QUE la municipalité commandite deux (2) questions pour un montant total de cent cinquante dollars (150\$).

ADOPTÉE

R-09-11-185
Appel d'offres de l'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes offre à son personnel une assurance-collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales et régionales de l'Érable;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des trois (3) MRC participantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous, le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14,3 et 14,4 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

ADOPTÉE

R-09-11-186
Vœux de Noël

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et les membres du conseil municipal de retourner des vœux de Noël à toute la population par l'envoi d'un circulaire distribué à chacune des adresses civiques;

QUE la municipalité paie les frais s'y rapportant pour un montant maximum de soixante-dix dollars (70\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

Le 9 novembre 2009

Considérant que Monsieur Jean-Marie Laliberté, porteur du dossier pour l'installation d'un toit sur la patinoire dans la cadre du Pacte rural 2007-2014, n'est pas présent; les membres du conseil demandent qu'une rencontre soit prévu avec Monsieur Laliberté avant la tenue de la prochaine séance.

R-09-11-187
Étude géotechnique
construction CPE

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique est aussi exigée pour la construction d'un Centre de la Petite Enfance, afin de déterminer la capacité portant des sols;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à quatre mille dollars (4,000\$);

CONSIDÉRANT QU'advenant la présence de sols argileux de faible importance en deçà de la profondeur de sept (7) mètres, des essais supplémentaires en chantier et en laboratoire seront requis et que des frais supplémentaires au montant de deux mille dollars (2,000\$) seront facturés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité qu'une dépense additionnelle de six mille dollars (6,000\$), taxes en sus, soit ajouté à la résolution numéro : 09-10-167.;

QUE ce montant soit pris à même les Projets spéciaux prévus au budget 2009.

ADOPTÉE

R-09-11-188
Achat de 400
calendriers de
Gaudreau

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 400 calendriers, offerts par Gaudreau Environnement, indiquant, entre autres, les dates pour la collecte des ordures et de la récupération au coût de cent cinquante-deux dollars (152\$), taxes en sus;

QUE ces dits calendriers soient retournés à chaque adresse civiques et ce, aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE

R-09-11-189
Renouvellement de
l'entente avec Bell
Canada au service
9-1-1

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant dix (10) ans qu'une entente relative au service 9-1-1 a été convenu avec Bell Canada;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement du contrat pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1 avec Bell Canada et ce, pour une période de cinq (5) ans automatiquement reconduit pour des périodes successives de cinq (5) ans, à moins qu'une partie ne donne un préavis écrit de six (6) mois.

ADOPTÉE

R-09-11-190
Accord pour l'adhésion
de la Ville de
Princeville au
Transport la Cadence

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville désire adhérer à la Corporation de transport la Cadence;

CONSIDÉRANT QU'une résolution attestant l'accord des neuf (9) municipalités participantes est nécessaire pour que la demande de la Ville de Princeville soit reçue au ministère des Transports;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes donne son accord concernant l'adhésion de la Ville de Princeville à la Corporation de transport la Cadence.

ADOPTÉE

R-09-11-191
Budget 2010 du
Transport la Cadence

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition budgétaire de la Corporation de transport La Cadence pour l'année 2010 prévoyant une hausse de quinze pour cent (15%).

ADOPTÉE

R-09-11-192
Achat de panneaux et
accessoires

CONSIDÉRANT QUE le règlement no : 224-2003, intitulé Règlement relatif à la circulation et au stationnement, stipule à l'article 6 : « Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23h00 et 07h00 du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité... »

CONSIDÉRANT QUE lors de l'émission d'un constat d'infraction par la Sûreté du Québec, il est facile de contester le dit constat lorsqu'il n'existe pas des panneaux de signalisation sur le territoire de la municipalité;

Il est donc proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal d'acheter les panneaux, ainsi que les accessoires nécessaires, afin d'être conforme au règlement no : 224-2003, pour une dépense n'excédant pas sept cent dollars (700\$), taxes en sus;

Le 9 novembre 2009

QU'un plan indiquant le lieu de l'installation des panneaux soit annexé au règlement no : 224-2003 et retournée à la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO : 271-2009
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89
RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE
AINSI QUE SES USAGES

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 afin d'y inclure la création d'une nouvelle zone ainsi que ses usages;

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 septembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le premier projet du présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le chapitre 6 du règlement de zonage no 140-89 est modifié par la création, à l'article 6.18, de la nouvelle zone agricole Aab;

ARTICLE 3

L'usage permis à la nouvelle zone Aab est :

- les habitations unifamiliales isolées;
- les établissements de services professionnels, personnels et artisanaux à l'intérieur d'une habitation (art. 5.2-C.1);
- le groupe agricole (art. 5.5.);
- les bâtiments accessoires
-

ARTICLE 4

Le plan de zonage no 1/2 faisant partie intégrante du règlement de zonage no 140-89 est modifié de la façon suivante :

Le secteur de la zone Aab sera pris à même une partie de la zone Aa-3 soit les lots 41 et 42

La nouvelle zone débutera par la ligne du lot 41 pour se prolonger jusqu'à la ligne du lot 43

tel qu'illustrée à l'annexe cartographique « A » dont elle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

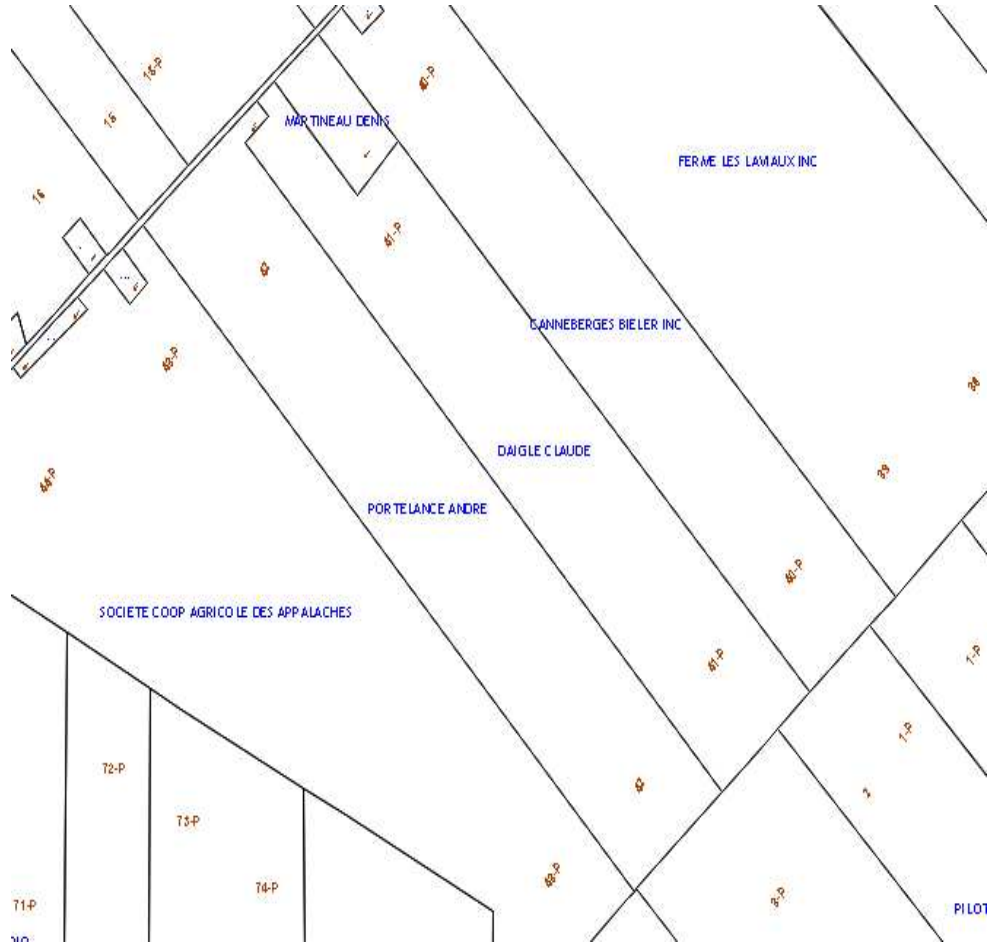
R-09-11-193
Premier projet
Règlement 271-2009

MAIRE

Directrice-générale/secrétaire-trésorière

Le 9 novembre 2009

ANNEXE « A »



PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO : 272-2009
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 140-89
RELATIVEMENT À
L'AJOUT D'UN USAGE À LA ZONE Ab

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 relativement à l'ajout d'un usage à la zone Ab;

ATTENDU QUE les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le règlement de zonage no : 140-89 est modifié par l'ajout d'un usage à l'article 5.2-C.1 qui se lit comme suit :

- service de traiteur sans permission de l'exercer sur place

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

R-09-11-194
Premier projet du
Règlement 272-2009

Le 9 novembre 2009

R-09-11-195
Fixer dates de consultations publiques

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer la dates des consultations publiques pour les projets des règlements 271-2009 et 272- 2009 au lundi le 7 décembre 2009 à 19h30.

ADOPTÉE

R-09-11-196
Projet de connaissances des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Bécancour

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre 2008, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a annoncé un investissement de 7,5 millions \$ dans un nouveau programme visant à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à développer des partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE la région désire s'inscrire au programme du MDDEP et, afin de respecter l'une des conditions d'adhésion, le projet sera réalisé par l'UQAM sous l'égide du comité des partenaires;

CONSIDÉRANT QU'une source importante de données utiles au projet est constituée par les résultats et les rapports déposés par les municipalités auprès de Ministères et d'organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE ces Ministères et organismes pourront rendre disponibles lesdits documents mais qu'ils ont préalablement besoin de l'autorisation en ce sens de la part des municipalités concernées dont la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE ces données seront incorporées dans une base de données à références spatiales permettant de tracer des cartes thématiques sur les aquifères et les eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE cette base de données sera mise à la disposition des partenaires du projet et du MDDEP;

POUR CES RAISONS;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes et les consultants mandatés par cette dernière donnent à l'Université du Québec à Montréal et à ses partenaires accès à l'ensemble des documents pertinents pour des fins de cartographie hydrogéologique, qui ont été déposés par notre municipalité auprès des Ministères et organismes gouvernementaux;

QUE ces informations feront partie des archives créées pour le projet et qu'elles pourront être intégrées aux bases de données, aux documents cartographiques, aux rapports, communications et publications scientifiques qui en résulteront;

QUE ces documents feront l'objet d'une licence d'utilisation de l'UQAM auprès du MDDEP;

QUE l'UQAM s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations.

ADOPTÉE

R-09-11-197
Entretien de la patinoire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2009-2010 soit donné à Monsieur Serge Soucy au taux horaire de douze dollars (12\$) de l'heure, à titre forfaitaire;

QUE lors de l'absence ou la non disponibilité de Monsieur Serge Soucy, Monsieur Réjean Dubuc soit nommé suppléant;

QUE la municipalité paie en quatre (4) versements mensuels selon les heures effectuées;

QUE le tout soit sous la supervision de Monsieur Réjean Dubuc;

QUE l'entretien de la patinoire débute et se termine selon les conditions atmosphériques.

ADOPTÉE

Les responsables des loisirs demandent qu'un circulaire soit retourné à toute la population demandant aux personnes intéressées à l'ouverture du chalet des loisirs pour l'hiver 2009-2010 de contacter les dits responsables des loisirs.

R-09-11-198
Remboursement frais non résidents

CONSIDÉRANT QU'une résidente de Notre-Dame-de-Lourdes a inscrit son enfant à la Régie intermunicipale des loisirs de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis de Blandford rembourse 50% des frais de « surprime » qui s'élève à soixante-quinze dollars (75\$);

Le 9 novembre 2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la municipalité rembourse 50% des frais de surprime, soit trente-sept dollars et cinquante sous (37.50\$) à la Régie intermunicipale des loisirs de Daveluyville;

QUE ce montant soit pris à même le budget 2009 du Comité des loisirs.

ADOPTÉE

R-09-11-199
Facture Monty
Coulombe

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de Monty Coulombe senc au montant de mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-quinze sous (1,485.75\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R-09-11-200
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de trente-cinq mille huit cent dix-sept dollars et soixante-quinze sous (35,817.75\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

VARIA :

R-09-11-201
Achat de cellulaire
pour le maire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité accepte l'achat d'un cellulaire au maire, Monsieur Jocelyn Bédard, au coût de soixante-quinze dollars (75\$), taxes en sus ainsi qu'un forfait de 250 minutes pour des frais mensuels de plus ou moins quarante-deux dollars (42\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R-09-11-202
Prise d'eau sèche

CONSIDÉRANT QUE le cadre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de l'Érable prévoit l'implantation de prises d'eau sèches dans les secteurs non protégé par un réseau de bornes fontaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité plantera une prise d'eau sèche sur la propriété de Monsieur Bertrand Laliberté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est important qu'une entente entre les deux (2) parties soit signée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Jocelyn Bédard, de signer, pour et au nom de la municipalité, la dite entente relative à l'installation et l'utilisation d'une borne d'incendie sèche entre la municipalité et Monsieur Bertrand Laliberté.

ADOPTÉE

R-09-11-203
Surplus de copies
contrat photocopieur

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service du photocopieur avec BuroPro comprend un bloc de trente-cinq mille copies (35 000);

CONSIDÉRANT QU'un surplus de neuf mille cent vingt-trois (9 123) copies a été fait dans la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le coût, pour chaque copie supplémentaire, est de 0.022\$ pour un montant total de deux cent dollars et soixante et onze sous (200.71\$);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité paie la facture au montant de deux cent dollars et soixante et onze sous (200.71\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Donald Laliberté fait un suivi dans le dossier : Internet haute vitesse en milieu rural.

Questions de l'assemblée :

- entretien de la patinoire
- coût du gymnase de l'école Notre-Dame
- facture de Monty Coulombe
- réseau Biblio
- demande concernant le règlement d'urbanisme

Le 9 novembre 2009

Un contribuable remercie le conseil municipal pour le remboursement de la taxe de non résident.

Un contribuable demande la possibilité d'avoir accès à la liste des comptes à payer lors des séances.

Les membres du conseil acceptent d'accéder à cette demande.

R-09-11-204
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE